

CFA CCI ALLIER

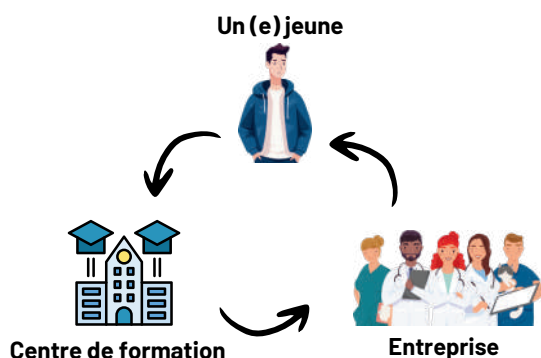
LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage ???

Le Contrat d'Apprentissage est un contrat de travail signé par l'entreprise et le ou la jeune (ou son représentant légal) avant la date de début du contrat.

L'apprenti(e) bénéficie d'une formation alternée en fonction d'un calendrier fourni:

- Dans un centre de formation pour la partie générale et théorique
- En entreprise ou en milieu professionnel pour la formation clinique



LE CFA CCI ALLIER

Le CFA CCI Allier accompagne l'IFAP sur la gestion des contrats en apprentissage de sa **formation Auxiliaire de Puériculture**.

CONDITIONS

- Signature d'un **contrat de travail** (Cerfa)
- Public : tout jeune **de 17 ans à 29 ans**
- Durée du contrat : **12 à 18 mois**

AVANTAGES

- Acquérir des **compétences** pratiques
- Bénéficier d'une **formation concrète en milieu professionnel**
- **Rémunération et congés payés**

DEVOIRS DE L'APPRENTI(E)

- Respecter les **horaires** et le **règlement intérieur** en formation et en entreprise
- Fournir un **arrêt de travail** en cas d'absence

Rémunération

Le salaire minimum mensuel (les taux s'entendent nets car le salaire est exonéré de cotisations sociales):

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	25 ans et plus
1er année	27% Smic 486,49 €	43% Smic 774,77 €	53% Smic 954,95 €	100% Smic 1 801,80 € *